

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

du mardi 7 février 2023

L'an 2023, le 7 février à 18h30, les membres de l'association départementale de l'OCCE d'Eure et Loir se sont réunis en visio-conférence, via la plateforme zoom pro, et en présentiel, sur la convocation faite aux mandataires et aux administrateurs.

PRESENTS	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir			
Adhérents mandataires ou représentants de la coopérative	Isabelle BENOIST Céline DELATTRE Laetitia LESUEUR Yohann RICHARD-DIAGORCE Loetitia TOSAN	Directrice école Henri IV Chartres Mandataire Mandataire Mandataire Mandataire	EE d'Henri IV CHARTRES EE d'Orgères en Beauce EM Semmelweis DREUX EE de SOURS EE LE GUE DE LONGROI
Membres du Conseil d'Administration	BENOIST Isabelle BONVALOT Nathalie COTELLE Christian LEGROS Eric ROSAMOND Arnaud TREFFEL Valérie	Administratrice Vice-présidente Trésorier Président Administrateur Administratrice	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir
Salariées	TREFFEL Valérie KERNEVEZ Maëla	Secrétaire comptable Animatrice pédagogique, enseignante détachée	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir

ABSENTS ou EXCUSÉS	Nom et prénom	Fonction	Représentant
Non adhérent à l'association départementale de l'Eure et Loir	MÈGE Evelyne MADORÉ Cédric SOUILLARD Olivier GABAUD Carine BONNIN Valérie CHABOCHE Nadia BARRE Emmanuel DESGROUAS Thomas FÉRANT Catherine Christophe DELESSERT Gwenaëlle THOMAS GRIMOUIN Pascale MURZEAU Nicolas BARRAL Nathalie LEVEQUE Marie	Inspectrice d'Académie Inspecteur d'Académie adjoint Commissaire aux comptes IEN CHATEAUDUN IEN NOGENT LE ROTROU IEN CHARTRES 1 IEN CHARTRES 2 IEN CHARTRES 3 IEN CHARTRES 4 IEN DREUX 1 IEN DREUX 2 IEN ASH IEN CHATEAUNEUF EN THYMERAI CPD EPS CPC CHATEAUNEUF	DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir AUDIT France DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir DSDEN d'Eure et Loir
Membres du Conseil d'Administration	Sylvie TORRE Sandra MIGNOT Sylvie BENARD	Administratrice Administratrice Administratrice	AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir AD OCCE - Eure et Loir



POUVOIRS	Nom et prénom	Fonction	NOMBRE DE POUVOIRS	POURCENTAGE du total
Membres du Conseil d'administration	Eric LEGROS	Président	1535	4,41 %
	Sylvie TORRE	Secrétaire générale	2520	7,24 %
	Nathalie BONVALOT	Vice présidente	1252	3,60 %
	Valérie TREFFEL	Administratrice	1004	2,88 %
	Christian COTELLE	Trésorier	783	2,25 %
	Arnaud ROSAMOND	Administrateur	288	0,83 %
	Sandra MIGNOT	Administratrice	611	1,75 %
	Sylvie BENARD	Administratrice	81	0,23 %
	Isabelle BENOIST	Administratrice	823	2,36 %
Mandataires	Isabelle BENOIST	EE d'Henri IV CHARTRES	258	0,74 %
	Céline DELATTRE	EE d'Orgères en Beauce	184	0,53 %
	Laetitia LESUEUR	EM Semmelweis DREUX	162	0,47 %
	Yohann RICHARD-DIAGORCE	EE de SOURS	130	0,37 %
	Loetitia TOSAN	EE LE GUE DE LONGROI	156	0,45 %
TOTAL			9787	28,10 %

Le quorum est atteint soit 9787 coopérateurs présents et/ou représentés sur un total de 34826 ce qui équivaut à 28,10 %. Selon nos statuts, le quorum minimal est de 10%. L'AG peut donc se tenir.

Monsieur Eric LEGROS, Président du Conseil d'Administration déclare l'ouverture de l'AG à 18h30.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusée.

Le président a mis à disposition des membres à cette adresse <https://1drv.ms/u/s!AttcFfshrAi4gYMIaw5LCuRmOzodug?e=4fuwsV>:

- un exemplaire de la lettre de convocation des membres
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- Les statuts de l'association
- les pouvoirs des membres représentés
- Le bilan, le compte du résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2022
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration
- Le rapport général du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code du commerce.

Monsieur le Président déclare que la liste des membres, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts ont été à la disposition des membres au siège social à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 28 janvier 2022 par lettre remise en mains propres est excusée.

Une présentation mettant en lien rapport d'activité 2020-2021, projet d'activité et projet de budget est présenté à l'assemblée par les membres du conseil d'administration grâce à un support numérique (powerpoint) disponible à l'adresse suivante : https://1drv.ms/p/s!AttcFfshrAi4gYJ3Z1Ok1_flzI8WA?e=oYctaG



Après en avoir délibéré, l'assemblée passe aux votes des résolutions suivantes :

Première résolution : Adoption du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 22 février 2022

L'assemblée générale après avoir consulté le compte-rendu de l'AG l'approuve.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : rapport d'activité 21-22

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport d'activité approuve les termes de ce projet.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Rapport financier du conseil d'administration du 1^{er} février 2023

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils ont été présentés qui font ressortir un déficit de 3 984,13 €

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : quitus au trésorier

L'assemblée générale accorde le quitus au trésorier

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'assemblée générale approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale après avoir débattu sur le rapport des comptes annuels 2021-2022 prend part au vote.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve de déduire l'affectation du déficit au fond associatif soit 135 719 € en 20-21 contre 131 735 € en 21-22.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Augmentation de la cotisation

L'assemblée générale approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2023-2024 à 2,33 € par coopérateur, soit 0,03 € afin de compenser en partie l'augmentation de la part fédérale.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.



Neuvième résolution : Choix du cabinet du commissaire aux comptes

Après consultation de deux cabinets de commissaires aux comptes, le conseil d'administration en date du 1^{er} février 2023 a décidé de renouveler le mandat donné au cabinet AUDIT France pour une durée de 6 ans. (jusqu'au 31 août 2029)

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Élection et réélection des membres du conseil d'administration

- Mme Sylvie TORRE, membre sortante du conseil d'administration, représente ce jour sa candidature.
- M Eric LEGROS, membre sortant du conseil d'administration, représente ce jour sa candidature.

Cette résolution mise en voix, est adoptée à l'unanimité.



Fin de l'Assemblée Générale à 20h30

